

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[PARCOURS 1 - Consulter le corpus des recueils collectifs de poésies françaises du XVI<sup>e</sup> siècle apparentés au \*Trésor des joyeuses inventions\*](#)[Collection](#)[ŒUVRE : Boutehors d'oisiveté](#)[Collection](#)[Édition : 1551 - Boutehors d'oisiveté - Gort](#)[Item\[1551\\_Boutehors\\_Gort\] 012 Ainsi comment deux Gallans banquetoient](#)

## [1551\_Boutehors\_Gort] 012 Ainsi comment deux Gallans banquetoient

### Présentation générale du poème

Titre de la pièce Dixains de deux Gallans surprins avecq' la Femme d'un quidam.  
Incipit non modernisé Ainsi comment deux gallans banquetoient

### Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Présentation de l'exemplaire

Formatin-16

Imprimeur-libraire Du Gort, Robert

Date 1551

Lien vers la notice du catalogue de la bibliothèque où est conservé l'exemplaire <https://opacplus.bsb-muenchen.de/search?oclcno=645520575&db=100&View=default>

Type de numérisation Numérisation totale

Remarques Contrairement à ce que pourrait faire penser le titre de la pièce, les trois dizains correspondent aux trois strophes d'une même pièce, qui relate les déboires de deux galants surpris par le mari de la femme qu'ils souhaitent séduire. Le Moyen Français ne connaît en effet pas de terme pour désigner la "strophe" d'un poème. Le terme "stance", emprunté à l'italien *stanza*, va se diffuser dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La "strophe", quant à elle, restera longtemps réservée à l'ode seule. Ce n'est que la 8<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1932-1935) qui enregistre un élargissement du sens du mot : "Ensemble de vers obéissant à des règles spéciales; il se dit de Chacune des parties qui reviennent régulièrement dans une pièce lyrique".

### Composition du poème

Nombre de sous-pièces 3

Titre de la première sous-pièce, si différent du titre de la pièce Ainsi comment deux gallans banquetoient.

Incipit de la deuxième sous-pièce Iceulx cachez, entré est le jenin

Incipit de la troisième sous-pièce Ce qu'entendant l'un des galants jà dit

## Emplacement du poème

Rang dans le recueiln° 012

FoliotationB1r, B1v

Présentation typo-iconographiqueIllustration

## Informations sur la notice

Contributeur(s)Speyer, Miriam

ÉditeurÉquipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales

- Fiche : Équipe Joyeuses inventions ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Image(s) : Google Books

Notice créée par [Équipe Joyeuses Inventions](#) Notice créée le 03/02/2018 Dernière modification le 04/11/2021

---

## D'ORSIVETE.

A quoy failly le compaignon n'a pas,  
Tant que dix iours suyuantz il à receu  
Bien dix testons, & autant de repas.

*Dixains de deux gallans surprins a-  
uecq' la femme d'un quidam.*



**A** Insi cōment deux gallás banquetoient  
En la maison d'un robin turelure,  
Et que tous deux avecq' sa femme estoient  
Pour accomplir le deduit de nature,  
Voicy venir le mary d'auenture  
Heurter à l'huys, ce qu'entendant la femme  
Craignant auoir & encourir diffame  
Diēt aux mignons, retirer il vous fault  
Pour & affin de n'estre apperceuz d'ame  
Voire au plus tost, l'un en bas l'autre en hault

**B**

## LE BOVTE HORS

Iceulx cachez, entré est le ienin  
Lequel la femme à reprins durement  
Comme vn yurongne, & tant ebeu de vin  
Qu'il ne scauoit qu'il disoit bonnement  
Parquoy luy dict, va meschant garnement  
Tu mangez tout nostre bien & substance,  
Mais il dict (va sottre) sans doubtrance  
Celuy qui est lassus au plus hault lieu  
Nous payra tout, comme par telle instance  
Pensant parler tant seulement de Dieu.

Ce qu'entendant l'vn des gallans ia dict  
Caché en hault, pensant que l'homme à part  
De luy parlast, adoncques respondit  
Que l'autre estant caché bas à lescart  
Deuoit payer la moytié pour sa part,  
Or par ainsises deux mignons trouuez  
Tous deux se sont coupable: approuuez,  
Dont au mary tost & sans delayer  
Affin de n'estre adulteres prouuez  
Ont accordé vingt escus d'or payer.

*Dixain d'vn quidam auquel fut don-  
né dix escus par vn Roy & n'en re-  
ceut que neuf du thresorier.*